

LA FRANCE LIBRE

La France aux Français !

Journal Populaire, Républicain Catholique

Christ et Liberté !

ABONNEMENTS

	UN AN	6 MOIS	3 MOIS
LYON et Départements limitrophes...	20 fr.	11 fr.	6 fr.
Autres Départements...	24 fr.	13 fr.	7 fr.

DIRECTEUR : F.-I. MOUTHON

LYON, Rue Condé, 35 bis - RÉDACTION & ADMINISTRATION - 35 bis, Rue Condé, LYON

ANNONCES

Les Annonces sont reçues, pour Lyon et la Région, à l'Agence 7, F. MONTMAYE, 14, rue Comte, et dans ses succursales de Saint-Etienne, Grenoble, Valence, Mâcon, Bourg, Chalon-sur-Saône, Dijon et Clermont-Ferrand, et aux BUREAUX DU JOURNAL. A PARIS : A l'Agence HAVAS, 6, place de la Bourse.

Nous donnons ci-dessous toutes les nouvelles et dépêches survenues dans la journée que nous avons chommée, et nous les complétons par les renseignements d'aujourd'hui de notre service d'informations.

LA JOURNÉE

La fièvre d'armements de l'Angleterre laisse place aux plus faibles suppositions ; mais devant les mesures d'exceptionnelle gravité de l'Angleterre, les prévisions que prend notre gouvernement paraissent absolument dérisoires.

La conduite singulière de MM. Bard et Manau, conseillers à la cour de cassation, commence à soulever l'indignation de leurs collègues.

Le bruit court que l'escorte française de la mission abyssine aurait été attaquée par les sauvages Dankalis. Deux soldats auraient été tués.

Les Américains auraient fait le projet de réclamer la cession des Philippines en sus de Cuba, sans prendre à leur charge la dette espagnole.

Signes du Progrès

Un propriétaire de la Loire, M. Cauro, de Bouthéon, a fait dans son village ce que pourraient faire tous les propriétaires doués de quelque intelligence et jouissant de quelques loisirs.

Il s'est dit un beau matin qu'il était de son devoir de travailler au soulagement matériel et au perfectionnement moral de ses concitoyens, et il n'a pas trouvé de meilleure méthode que l'association. Il leur a enseigné le maniement de la loi de 1884, et il a fondé un syndicat agricole.

Ce syndicat rendra plus facile et moins coûteuse à ses membres l'acquisition des semences, des engrais, des outils. Il aura une machine à battre qu'il leur louera. Il assure déjà leur bétail contre la mortalité. Il sera le noyau de caisses de secours mutuels et de retraites pour la vieillesse.

Louons sans réserves M. Cauro de son initiative. Il a certainement rencontré déjà des obstacles, il en rencontrera encore. Mais il en aura raison ! Il apporte dans ses œuvres ce sentiment de fraternité qui devrait inspirer tous les chrétiens, et dont, en son admirable langage, au dernier congrès de Lyon, nous parlait l'abbé Naudet.

Y a-t-il un grand nombre de syndicats qui, à l'exemple de celui de Bouthéon, recueillent de la loi de 1884 tous les avantages qu'elle est susceptible de donner ?

Une thèse récente (1) répond à cette question par la négative. L'auteur ne partage pas nos idées. Nous ne partageons pas toutes celles qui le défendent. Cependant nous pouvons accueillir avec confiance les chiffres officiels dont il s'est servi.

On comptait en France, au 1^{er} juillet 1897, un peu plus de 1.500 syndicats agricoles. En dehors des réductions de prix dont bénéficient leurs membres sur les achats, ils avaient à leur actif, d'après le Bulletin de l'Office du travail du mois de mars dernier, 585 institutions et créations diverses.

Voici, par ordre numérique, les plus répandues : 120 publications diverses, 88 champs d'expériences, 87 cours professionnels, 51 bibliothèques, 48 pépinières, 36 sociétés de crédit, 33 de secours mutuels, 24 sociétés d'assurances mutuelles contre la mortalité du bétail, etc., et 1 caisse d'assurance contre l'incendie, 1 contre les accidents du travail.

Mais ce tableau ne dit pas tout ce que l'on a fait pour les agriculteurs. Il est à croire que, sans constituer de caisses d'assurances mutuelles, beaucoup de syndicats ont procuré à leurs adhérents le bénéfice de l'assurance contre les accidents du travail, contre la grêle, l'incendie, et la mortalité du bétail, en obtenant des compagnies certaines réductions de tarif. Un assez grand nombre de ces associations, trop faibles pour se suffire à elles-mêmes, sont assez fortes pour traiter avec les sociétés commerciales d'assurances.

Il est clair que ce tableau est également muet sur les banques populaires Raiffeisen. Il n'accuse que 36 sociétés de crédit, alors qu'il y a en France, en ce moment, plus de 600 caisses rurales. Mais les syndicats n'ont été pour rien dans la fondation de la plupart d'entre elles.

Les autres chiffres cités par M. Coulet sont empruntés aux résultats du concours du Musée social.

Ce concours eut lieu en 1897 entre les syndicats agricoles, 1.676 furent invités à faire connaître leurs œuvres, 153 seulement se mirent sur les rangs ; 21 obtinrent des prix. Encore n'y en a-t-il que quatre dont les services sociaux méritent d'être cités.

Le premier, auquel fut attribué un prix de 2.000 fr., est celui de Belleville-sur-Saône. « Dès 1888, il s'est préoccupé d'organiser l'assistance mutuelle et professionnelle des malades, des vieillards et des orphelins. En 1894, il fondait une caisse de crédit et d'épargne selon la loi du 5 novembre 1894, traitait avec la compagnie La Providence pour procurer à ses membres le bénéfice de conditions plus favorables pour l'assurance contre l'incendie et contre les accidents ; il avait déjà créé un tribunal arbitral qui a rendu de grands services à ses adhérents en conciliant un grand nombre de différends, un office de placements pour les ouvriers agricoles, etc. »

Les trois autres sont ceux de Poligny (Jura), du Loiret, de Crest et d'Allex (Drôme).

Il y a donc tentative sérieuse d'organisation rurale. Cette organisation rend des services réels, mais elle n'a pas encore assez vulgarisé les institutions de prévoyance les plus nécessaires aux petits cultivateurs et aux salariés.

C'est de ce côté que se porteront désormais ses efforts. Le syndicat de Bouthéon y songe déjà, et il est à peine créé. Cette préoccupation, qu'il partage sans doute avec d'autres, est à elle seule un signe de progrès dans la voie démocratique.

GABRIEL HERAIL.

L'action pratique

Les démocrates chrétiens et leurs députés.

On nous demande : Lorsque, selon les vœux du Congrès, notre groupe aura étudié les deux questions proposées : Droit de posséder pour les syndicats professionnels ; conditions du travail dans les cahiers des charges des adjudications publiques ; lorsque nous aurons voté une résolution favorable à ces réformes, à quoi cela aura-t-il servi, sinon à notre instruction personnelle ? Et quelle portée cela pourra-t-il avoir ?

Hé ! cela peut avoir une portée considérable ; à la condition de procéder comme ceci :

Lorsque votre délibération sera prise, vous prierez votre secrétaire d'en rédiger une copie, et de l'adresser au député de votre circonscription (qu'il soit radical, socialiste, juit, conservateur, n'importe), avec une lettre le priant, au nom du groupe, de s'intéresser à la question, puisqu'elle intéresse un certain nombre de ceux dont il est le représentant.

Et en même temps, vous faites exécuter un certain nombre d'autres copies de votre délibération et de la lettre au député, et vous en adressez une, avec prière d'insérer, à chacun des journaux qui sont lus dans votre commune, — quelle que soit leur nuance.

Le député tiendra ou ne tiendra pas compte de votre opinion ; mais s'il est poli, ou seulement s'il tient à ménager des électeurs, il vous répondra. Et ce sera un excellent moyen de lui faire connaître et apprécier la force que vous êtes, au point de vue politique.

Quant aux journaux, les uns ne parleront pas de votre communication ; d'autres l'inséreront sans commentaire. Si par bonheur il en est un qui prenne prétexte pour vous injurier, c'est excellent ! Car c'est la preuve que

vous êtes une force, et que l'on vous craint.

Aux prochaines élections, on comptera avec vous.

Et ce n'est pas seulement à propos des deux réformes indiquées, mais à propos de toutes les questions actuelles, politiques et sociales, générales et locales, que vous pouvez agir ainsi.

Essayez.

Philbas.

Echos & Nouvelles

CALENDRIER

Judi, 3 novembre. — 908 jour.
Lever du soleil, 6 h. 52 ; coucher 4 h. 25.
Lune, P. L.
Saint Hubert.
Sainte Sybille.
1883. — Le mahdi bat les troupes anglo-égyptiennes à Kashgil.

LE TEMPS

Le baromètre a remonté sur la France et l'Allemagne et surpasse maintenant 765 mm sur le sud-ouest et le sud-est du continent (Limoges 768 mm).
D'autre part, une nouvelle et profonde dépression s'est approchée des îles britanniques et la pression a diminué de 17 mm en 24 heures sur le nord de l'Ecosse.
Le temps semble devoir être assez beau.

LE DOSSIER SECRET

La cour de cassation va-t-elle avoir comme premier soin de demander communication du dossier secret ? Telle est la question qui un peu partout on se pose aujourd'hui.
Il est permis de supposer que la cour suprême, avant de faire preuve d'une curiosité indigne d'elle, voudra tout d'abord épurer les moyens d'information plus directement à sa portée. Elle trouvera chez tous et en particulier chez les généraux le même désir de lui faciliter sa tâche en contribuant, sans réserve, à faire la lumière. Quant à prendre connaissance du dossier secret, elle pourra évidemment le tenter, mais elle doit connaître quelles conséquences la moindre indiscretion de sa part pourrait entraîner.

Ce dossier, en effet, est jusqu'à présent resté « secret » pour trois raisons.
1^{re} La divulgation des pièces qu'il contient aurait fatalement, à un certain moment, entraîné une complication diplomatique des plus sérieuses. 2^{me} Une indiscretion serait de nature à désorganiser définitivement notre service des renseignements. 3^{me} Enfin et surtout elle compromettrait certaines personnalités de haute situation dont l'intervention désintéressée dans l'affaire doit rester secrète.

Voilà ce que la cour de cassation sait déjà. Voudra-t-elle prendre la responsabilité de demander, avant toute autre mesure d'instruction, une communication que la suite même de son enquête pourrait rendre inutile ?

LE 38^e CABINET DE LA RÉPUBLIQUE

Le cabinet qui vient de se constituer sera le trente-huitième depuis le 4 septembre 1870, et le troisième que présidera M. Charles Dupuy, qui fit partie tout d'abord, comme ministre de l'Instruction publique, des deux cabinets Ribot du 6 décembre 1892 et du 11 janvier 1893. C'est donc la cinquième fois que M. Charles Dupuy est ministre depuis 1885 où il fut élu député de la Haute-Loire.

Le premier cabinet Dupuy était le trente-et-unième de la République ; il dura sept mois vingt et un jours, du 4 avril au 26 novembre 1895, et présida aux élections législatives du 20 août de la même année.

Le deuxième cabinet Dupuy, le trente-troisième, dura sept mois quinze jours, le même temps, à cinq jours près, que le premier, du 30 mai 1896 au 15 janvier 1897.

C'est sous ce ministère que fut condamné Dreyfus.

Le cabinet d'aujourd'hui comprendra quatre de ses membres ayant déjà fait partie des précédentes combinaisons de M. Charles Dupuy : M. Viger, deux fois ; M. Delcassé, M. Peytral, M. Georges Leygues. M. Georges Leygues fut également ministre de l'Intérieur sous le cabinet Ribot en 1895.

M. de Freycinet, qui reprend la guerre aujourd'hui, a été onze fois ministre et quatre fois président du conseil. Il a occupé successivement, depuis 1877 jusqu'à 1892, les travaux publics deux fois, les affaires étrangères quatre fois, la guerre cinq fois.

Le juit Lockroy a été deux fois en 1886 au commerce, en 1888 à l'Instruction publique, et depuis à la marine. Parce qu'il est brouillon, il se croit débrouillard.

MM. Krantz, Delombre, Lebret et Guillaum s'asseyent pour la première fois « dans les conseils du gouvernement ».

A L'ÉGLISE RUSSSE

Ce matin, à 11 heures, a été célébré à l'église russe de la rue Daru un service solennel, à l'occasion de l'anniversaire de l'avènement du tsar Nicolas II. La messe suivie du Te Deum a été dite et chantée par Tarchéprou. Parmi l'assistance très nombreuse remarquée les membres de la famille impériale de Russie présents à Paris, le général Baïloud, MM. Le Gall et Legrand, représentant le président de la Répu-

blique. Egalement présents MM. Delcassé, le prince Ourouff, tout le personnel de l'ambassade de Russie, etc., et les représentants du gouvernement qui consentent encore à mettre les pieds dans une église quand on n'y prie pas pour la France, mais pour la Russie.

MES CISEAUX

John Bull se fâche et vocifère : « Français, je vais brûler vos ports !!! »
L'orage assombrit l'atmosphère...
John Bull se fâche et vocifère.
Jean Bart ferait mieux notre affaire
Que monsieur Bard et ses rapports.
John Bull se fâche et vocifère : « Français, je vais brûler vos ports !!! »

Nos Dépêches

SERVICES TELEGRAPHIQUES & TELEPHONIQUES SPÉCIAUX

Informations

A L'ÉLYSÉE

Paris. — M. Charles Dupuy a présenté ce matin, à 9 heures, les nouveaux ministres au président de la République.

FÉLIX FAURE AU TOMBEAU DE CARNOT

Le président de la République, accompagné par le général Baïloud s'est rendu, ce matin, au Panthéon, sur le tombeau de M. Carnot.

Le Ministère Charles Dupuy

Le ministère constitué

Paris. — Les ministres se sont réunis aujourd'hui à 2 heures, chez M. Charles Dupuy, rue de Béthune, 18.
La délibération a duré jusqu'à 7 heures.
A l'issue de cette délibération, M. Charles Dupuy a déclaré que le nouveau ministère était mis d'accord sur tous les points de son programme, après avoir envisagé toutes les questions délicates de la politique intérieure ou de la politique extérieure.
Actuellement, le cabinet est définitivement constitué.
M. Dupuy s'est rendu immédiatement à l'Élysée pour faire signer les décrets de nomination des ministres par le président de la République. Il présentera ultérieurement ses collègues à M. Félix Faure.
Un premier conseil des ministres sera tenu jeudi matin, à l'Élysée, sous la présidence de M. Félix Faure.

Paris. — Le cabinet Charles Dupuy est définitivement constitué. Voici les noms des nouveaux ministres tels qu'ils paraîtront, demain, au Journal Officiel :

Présidence du conseil : MM.
Charles Dupuy
Secrétaire d'État : M. Delcassé
Affaires étrangères : M. Delcassé
Finances : M. Viger
Guerre : M. de Freycinet
Marine : M. Lockroy
Instruction publique : M. Leygues
Travaux publics : M. Krantz
Agriculture : M. Viger
Commerce, industrie, postes et télégraphes : M. Delombre
Colonies : M. Guillaum

Les mouvements administratifs

M. Charles Dupuy a cédé sur ce point comme sur beaucoup d'autres aux radicaux.

Je suis décidé, aurait-il dit, à ne pas répondre du tac au tac au dernier mouvement administratif. La politique que j'entends appliquer me l'interdit.

Mais ces dispositions de M. Charles Dupuy ne conviennent que médiocrement à un grand nombre de députés progressistes qui supportent mal les révocations de MM. Rivaud et Laurenceau.

MM. Méline et Barbu, nous a-t-il été assuré, n'ont même promis leur concours à M. Charles Dupuy que contre une promesse de réparation aux fonctionnaires si brutalement frappés par M. Brissot. Comment M. Charles Dupuy va-t-il s'y prendre pour ménager la chèvre et le chou, pour contenter tout le monde et son père ?

Le pauvre homme, disait tout à l'heure un ancien ministre, n'est pas au bout de ses peines. La trêve ne sera pas longue. Tout le monde réclame des têtes. Qu'il en donne, qu'il n'en donne pas, cela revient au même, il est sûr de n'avoir d'ici un mois que des ennemis.

Conseil des Dix-Neuf

Dix-neuf radicaux socialistes tiennent réunion au Palais-Bourbon.
Ce n'est pas pour rien, évidemment, que M. Pelletan a provoqué cette réunion un jour de Toussaint, alors que la Chambre ne tient séance que le 4 novembre, et en coïncidence avec la réunion du futur cabinet, précédant la signature des décrets.

Les radicaux-socialistes sont des mécontents de nature : M. Pelletan ne se sent plus M. Pelletan s'il ne faisait de l'opposition ; ministre, il s'en ferait à lui-même.

Si boutonnés qu'ils soient restés sur les causes et les résultats de leur délibération, on peut sans témérité affirmer qu'ils ont unanimement reconnu que les temps de la dissolution sont venus. Ils ont convenu de condamner la politique de concentration, ils ont ensuite blâmé MM. Peytral et Lockroy d'avoir accepté de rester dans le nouveau cabinet et ils ont fini par fulminer parce que leurs amis n'avaient pas autour de l'assiette au beurre la place qu'ils jugent en rapport avec leur appétit.

Comme conclusion, ils ont décidé de refuser au cabinet leurs votes, à moins qu'il ne se mette comme eux à la remorque de M. Millerand et de M. Rocard.

Le nouveau ministère et la presse

Paris. — Le Rappel prédit au cabinet une existence de très courte durée, qui ne dépassera pas, dit-il, les premiers jours de 1899.

Ce journal déclare que le cabinet aura contre lui au moins cent vingt radicaux socialistes.

Le Journal dit :

« M. Dupuy et ses collègues se trouvent, depuis l'arrêt de la cour de cassation, sur un terrain autrement net que leurs prédécesseurs et nous avons l'assurance qu'ils s'attacheront uniquement à faire respecter les décisions de la justice.

« Mais, en accomplissant cette tâche, le gouvernement comprendra qu'il doit sa protection à l'armée nationale et il lui donnera les moyens de se défendre d'une façon efficace contre les attaques dont elle est l'objet. »

Le Matin confirme que, dans la réunion des ministres qui a eu lieu hier, il a été entendu que le nouveau ministère maintiendrait, en se les appropriant, le projet de budget pour 1899 et le projet d'impôt sur le revenu déposés par M. Peytral.

Toutefois, ce projet n'est point naturellement considéré comme absolument intangible ; tout en le maintenant comme base de discussion, le gouvernement se déclarera prêt à examiner les modifications qui paraîtraient de nature à l'améliorer.

Le même journal croit savoir que beaucoup de membres du groupe radical-socialiste, qui compte quatre-vingts adhérents, sont décidés à donner leur appui au cabinet.

L'AFFAIRE DREYFUS

UN PLAN AVORTÉ

Il est admis que les murs ont des oreilles. Ceux de la cour de cassation n'échapperont pas à la loi commune ; nous sommes donc en mesure de donner sur la discussion qui précède la rédaction de l'arrêt que l'on sait les curieux détails suivants :

On n'ignore pas que les partisans de Dreyfus comptaient sur un arrêt de cassation sans renvoi qui eût équivalu à un acquiescement pur et simple de Dreyfus par la cour suprême. Telle était la solution indiquée, sans trop appuyer, par M. Bard dans son rapport. M. Low — est il besoin de le dire ? — partageait cette manière de voir et il avait insufflé sa conviction à la majorité des conseillers.

L'arrêt allait être rendu, lorsque M. Sevestre, qui avait conduit toute la discussion au nom de la minorité et lutté pied à pied contre les arguments du président, déclara tout net qu'au cas où un arrêt dans ce sens serait rendu, ses collègues et lui étaient absolument décidés à envoyer, dès le lendemain matin, leur démission motivée au garde des sceaux.

Devant une attitude aussi énergique, les membres de la majorité n'eurent d'autre ressource que de battre en retraite prudemment.

Et voilà pourquoi la cour de cassation a conclu à une enquête supplémentaire.

LA COUR SE RESSAISIT

Certaines indiscretions se sont produites au sujet de la délibération de la cour de cassation, quelques uns des conseillers laissant percer la mauvaise humeur que leur a causée le rapport Bard.

On nous affirme — mais nous donnons le fait sous réserves — que dans son audience d'hier, en chambre du conseil, la cour aurait chargé M. A. Thalin du rapport sur l'enquête.

Ce serait un soufflet pour M. Bard, et dès lors le bruit qui court avec persistance au Palais, qu'une violente discussion se serait produite samedi, au moment du délibéré, prend consistance.

On dit que plusieurs conseillers auraient vivement reproché à M. Bard le ton de son rapport et son évidente partialité.

La lettre de M. Cavaignac aurait confirmé cette dernière appréciation, d'où la mesure prise hier contre lui.

Enfin l'enquête aurait été décidée par huit voix contre sept, et le refus de suspension de la peine par dix voix contre cinq.

PIQUART CONTRE MANAU

Il est regrettable que l'on ait oublié de consulter un homme qui n'a cependant jamais refusé ses conseils aux gens de Dreyfus, c'est M. le colonel Piquart. Or, le colonel Piquart — outre qu'en son mémoire il ne met nullement en doute l'origine du bordereau — a publiquement reconnu l'authenticité de cette origine.

Quand M. Manau dit que le colonel Henry n'a pas nommé l'agent, quand M. Mornhardt prétend que M. Henry a emporté dans la tombe le secret de ce nom, il y a quelqu'un qui leur dit : « Ce nom et cet agent, je les con-

naiss. » Et ce quelqu'un, c'est le colonel Piquart.

Reportez-vous au procès Zola, à l'audience du 10 février. Nous empruntons la sténographie au *Sicéle* :

M. Labori. — Cet agent qui a été en rapport avec le colonel Piquart au sujet du Petit bleu, n'est-il pas le même qui a fait parvenir au ministère ou par l'intermédiaire du canal duquel est parvenu au ministère le bordereau ?

Colonel Piquart. — Oui.
M. Labori. — Par conséquent, au moment où il a fallu parler de l'origine du bordereau, cette origine a paru grave, suspecte, plus que suspecte, suffisamment comme charge par cela seul qu'elle émanait de cet agent.
Colonel Piquart. — Parfaitement.

Voilà, n'est-ce pas, qui répond à tout. L'origine du bordereau n'est point mystérieuse ; le nom de l'agent qui l'a apporté n'est pas un secret. M. Piquart ne l'ignore pas et c'est parce qu'il ne l'ignore pas qu'il tient pour suffisante comme gravité l'origine du bordereau apporté par cet agent.

Mais que devient l'argument dont M. Bard a dit : « L'écrit est décisif. » Car ce qui est décisif, c'est le démenti que donne au garde des sceaux, à M. Bard et à M. Manau, — leur précieux auxiliaire : M. Piquart !

LE CONFLIT DE FASHODA

Assurances russes

Paris. — On lit dans la Liberté de ce soir :

Nous avons déjà dit que la chancellerie russe a fait parvenir à notre gouvernement des assurances très nettes sur le concours que nous pouvions attendre de notre alliée dans toutes les circonstances qui pourraient se produire. Nous pouvons ajouter aujourd'hui que ces assurances se sont manifestées dans une forme qui a permis au Foreign-Office de ne pas les ignorer.

Retour mystérieux

Paris. — Il paraît certain que, soit dans les instructions émportées par le capitaine Barrière, soit dans celles télégraphiées au Caire dans son départ, il n'a pas été question de l'évacuation de Fashoda.

On reste toujours fort intrigué de la raison qui a conduit le commandant Marchand à quitter Fashoda sans ordre pour venir au plus vite, au plus près, communiquer avec le gouvernement français.

On se demande maintenant si cette démarche si imprévue ne se rapporte pas à l'arrivée des contingents abyssins au Nil.

Cette hypothèse est tirée avec certaine vraisemblance de ce fait que les Anglais, qui doivent être déjà renseignés sur ce qui se passe à Fashoda, viennent d'envoyer du Caire successivement deux bataillons de renforts aux deux postes qu'ils ont créés auprès de celui du commandant Marchand. Or il y a trois semaines, ceux des soldats figurant dans ces deux postes avaient été rappelés au Caire.

La question d'Egypte

Pour couper court à un bruit dont l'Angleterre se prévaut pour exécuter de gigantesques préparatifs de guerre, l'Agence Havas annonce dans une note officielle que ni la France ni la Russie n'ont l'intention, pour le moment, de rouvrir la question d'Egypte et qu'aucune ouverture de ce genre n'a été faite à Londres, comme on l'avait faussement annoncé.

Les Abyssins et Marchand

Recherches. — Les Tablettes des Deux-Charentes publient les renseignements qui suivent :

« Nous avons dit et nous maintenons avec énergie que cinq mille Abyssins appuient actuellement le commandant Marchand sur le Haut-Nil. Si le gouvernement a décidé, comme d'aucuns l'affirment, en dépit du démenti de l'Agence Havas, le rappel du commandant Marchand avant de s'être assuré de la réalité d'un fait de cette importance, le cabinet Brissot a trahi l'honneur, les intérêts du pays et devrait être mis en accusation.

L'opinion en Angleterre

La formation d'une forte escadre dans la Manche, accueillie avec satisfaction par l'opinion publique, ne doit avoir d'autre signification pour le moment que de bien caractériser les intentions du gouvernement britannique. Sous la poussée de l'opinion publique, on en est arrivé à tout faire dépendre du maintien de la mission Marchand à Fashoda.

La France devra comprendre qu'elle doit abandonner Fashoda sans compensation, et que sa demande de négociations pour un débouché sur le Nil a été rejetée par lord Salisbury par le fait même qu'il se prépare à la guerre.

Les politiciens anglais

Londres. — Sir H. Fowler, parlant hier à Woburnhampton, a dit : « Notre plus grand désir est d'éviter une guerre. Ce n'est pas le moment de dis-

